



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉFORME DU SYSTÈME D'AIDE ET DE SOINS DANS LE CANTON DE VAUD

Le DSAS propose la création de quatre Régions de Santé

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) à mettre en consultation un projet de loi qui institue quatre Régions de Santé qui auront pour mission d'assurer un dispositif de soins et d'accompagnement cohérent pour l'ensemble de la population de leur région, de renforcer la prise en charge médicale, l'aide et les soins dans la communauté. Le DSAS propose de réunir en instances régionales des prestations actuellement dispersées, telles celles de l'aide et des soins à domicile et des réseaux de soins. Ces prestations seront adaptées aux besoins de la population, avec l'objectif de renforcer encore les soins à domicile et éviter ainsi certaines hospitalisations, ou retarder l'entrée en EMS. Cette stratégie doit permettre de passer le choc démographique avec une consommation limitée des ressources pour une qualité de prise en charge renforcée.

D'ici 2040, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait doubler, passant de 36'000 à 72'000. Cette évolution s'accompagnera d'une augmentation de la prévalence des maladies chroniques et de la dépendance fonctionnelle. L'utilisation du système de soins en sera fortement impactée. Si le recours aux soins restait identique, le Canton devrait en effet mettre en activité plus de 500 lits hospitaliers d'ici 2030 et construire plus de 3300 lits d'EMS d'ici 2035. Un tel scénario paraît difficilement réalisable.

Ainsi, le dispositif sanitaire, social et médico-social doit être ajusté pour faire face à une telle évolution. En particulier, le système de maintien à domicile, centré sur la personne dans son lieu de vie, devra être renforcé. Les mesures visant à maintenir son autonomie fonctionnelle devront aussi être développées, en travaillant davantage par anticipation, en évaluant précocement les besoins de la personne, en l'orientant vers la ressource la plus adaptée tout en lui offrant un maximum de choix.

Le projet de réforme mis aujourd'hui en consultation veut garantir la meilleure prise en charge possible des personnes, et ce tout au long de leur parcours de vie. Une Région

de Santé assumera une responsabilité envers toute la population de la région concernée : il s'agira de garantir que chaque personne vivant dans le périmètre desservi ait accès, dans son lieu de vie, à toutes les prestations nécessaires au maintien de son état de santé et de sa qualité de vie. Ces prestations permettront d'éviter certaines hospitalisations ou retarder l'entrée en EMS. Les principaux domaines couverts par la responsabilité populationnelle des Régions de Santé sont la prévention, la prise en charge des malades chroniques, les soins et l'accompagnement social et médico-social. Une telle organisation impliquera la mise en place et le conventionnement de nombreuses collaborations avec les acteurs de terrain dans la perspective de renforcer les liens avec la médecine de premier recours, de permettre davantage de fins de vie à domicile, de garder les personnes dans le meilleur état d'autonomie possible.

Pour opérer un tel changement – qui se fera sur plusieurs années –, il sera nécessaire d'investir dans le renforcement du dispositif communautaire. Le projet implique un financement à hauteur de 50 millions de francs sur trois ans pour la mise en place des Régions de Santé et leur déploiement. Ces moyens devraient être compensés dans la période des trois ans par une moindre croissance des charges en EMS et en hôpital. A l'issue de la consultation, le Conseil d'Etat proposera les mécanismes de financement et d'utilisation de ce montant et se prononcera sur l'ensemble du projet.

Les documents soumis à la consultation sont disponibles à l'adresse www.vd.ch/consultations

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 février 2017

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04

[Présentation_RDSa_conf_presse_2017_02_06](#)
[AP EMPL Loi sur les Régions de Santé - LRSa](#)